

M. Southam à cette fin comprenait l'honorable Mitchell Sharp et l'honorable Gordon Robertson. Leur tentative a pris fin en juin 1989 après avoir découvert que le gouvernement ne pouvait apporter qu'une partie du financement fédéral nécessaire pour soutenir l'orchestre et que la direction du Centre ne laisserait pas partir l'orchestre. Le Comité convient que l'orchestre devait rester une compagnie à demeure au Centre.

Il a été proposé de créer un Conseil d'administration distinct, qui rendrait compte au Conseil d'administration du Centre national des arts, si l'on voulait donner un certain degré d'autonomie à l'orchestre à l'intérieur du Centre. Mais nous ne croyons pas qu'il serait dans l'intérêt du Centre d'établir un conseil distinct pour l'orchestre ou de lui donner une plus grande autonomie. En vertu de son mandat, le Centre est une institution nationale et les politiques qui en découlent doivent être planifiées et mises en oeuvre globalement. La perspective d'ensemble nécessaire à la planification d'un mandat national et régional ne serait pas facilitée par la création d'un conseil distinct pour l'orchestre. À cet égard, le Conseil d'administration devrait émettre un énoncé de politique réaffirmant son respect des principes et des directives de programmation qui ont été approuvés par le premier Conseil du Centre et qui donne sans équivoque la préséance aux compagnies à demeure. Cet énoncé de politique devrait confirmer la place et le rôle de l'orchestre dans la programmation du Centre.

Recommandation 11

Le Conseil d'administration du Centre national des Arts devrait réaffirmer son respect des principes et des directives de programmation, dont ceux-ci : «Les compagnies attirées de préférence aux compagnies invitées»; «Les spectacles maison par rapport aux spectacles en location».

Le directeur général a réaffirmé l'importance de l'orchestre lors de son témoignage devant le sous-comité le 13 juin 1990, mais il a également averti des répercussions de sa présence sur les autres obligations du Centre :

Je voudrais qu'une fois pour toute, les choses soient claires : oui, nous avons renouvelé nos engagements face à l'orchestre, il reste aussi important que par le passé; oui, nous sommes fiers de notre orchestre, et nous tenons à le garder. Mais, il faut aussi prendre conscience de la réalité de la situation : le maintien de l'orchestre pourrait, à l'intérieur du CNA, poser un défi financier constant et constituer une menace face à nos possibilités de continuer à satisfaire nos autres obligations. Car si l'orchestre est au coeur du CNA, il n'est pas le seul.⁽¹⁶⁾

Il a également mentionné que le Centre devrait consacrer plus d'attention à son mandat national, c'est-à-dire qu'il avait besoin de plus de ressources pour ce faire, car les ressources actuelles du Centre sont «insuffisantes».

Le Comité avait déjà exprimé l'opinion que le mandat national du Centre ne doit pas être exercé aux dépens de son exploitation locale. À notre avis, l'orchestre est la